

Communiqué de presse du CHU de Toulouse

Toulouse, le 19 septembre 2018

Prévention des risques liés à une exposition à l'amiante : une démarche du quotidien au CHU de Toulouse

La prévention du risque d'exposition à l'amiante est une problématique que le Centre hospitalier universitaire (CHU) de Toulouse traite depuis de nombreuses années avec constance, professionnalisme et méthode.

Dès 1996, afin de protéger ses patients et professionnels de santé, il a fait réaliser les premiers repérages sur l'ensemble de son patrimoine bâti. Depuis cette date, les services en charge du dossier tiennent et mettent à jour, au fil du temps, le dossier technique amiante (DTA), qui recense l'ensemble des matériaux contenant de l'amiante au CHU.

Le CHU de Toulouse s'est engagé sur un programme pluriannuel de travaux de désamiantage (9 millions d'euros).

Le CHU de Toulouse forme, informe et communique largement auprès de ses professionnels sur ces risques et les bonnes pratiques de prévention à respecter.

En février 2017, le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) central du CHU de Toulouse a décidé de procéder à une expertise sur le dispositif de prévention du risque d'exposition à l'amiante mis en œuvre au sein de l'institution.

La mission d'expertise a été confiée par le CHSCT au cabinet DEGEST qui a remis son rapport le 29 juin 2018. Ce dernier a été présenté au CHSCT, le 19 septembre 2018.

Les recommandations de ce travail viennent enrichir le plan de prévention du risque d'exposition à l'amiante mis en œuvre au CHU de Toulouse, avec la volonté d'améliorer les conditions d'exercice des professionnels de l'institution. A cette fin, le CHU de Toulouse, a contribué aux travaux des experts pendant plusieurs mois (1797 documents communiqués pour l'équivalent de 3 362 méga-octets de données, 37 entretiens réalisés au cours de 3 semaines sur site).

Les experts missionnés par le CHSCT rappellent que l'amiante est une problématique nationale

L'amiante est une fibre minérale naturelle, utilisée dans de nombreux matériaux, notamment dans les bâtiments et travaux publics (BTP). Interdit dans la construction depuis 1997 en France (le flocage a été interdit en 1977), il peut être encore présent partout dans les bâtiments dont le permis de construire est antérieur à cette date.

Séquestrée dans des matériaux comme il l'est dans les bâtiments du CHU concernés, l'amiante ne présente aucun danger. Par contre, lorsqu'il fait l'objet d'une intervention directe entraînant une libération des fibres dans l'atmosphère, l'amiante devient potentiellement dangereuse. Ainsi, tous les travaux dans les bâtiments concernés nécessitent des mesures très strictes, l'exposition à l'amiante pouvant être à l'origine de graves maladies respiratoires.

L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) évoque des dizaines de millions de mètres carrés de matériaux amiantés encore en place : « *On estime actuellement de 4 à 5 millions de tonnes la quantité d'amiante mise en œuvre en France, ce qui représenterait plus de 50 millions de tonnes de matériaux et plusieurs milliards de m² de produits posés, projetés ou étalés. **Un héritage de 80 kg d'amiante à gérer par habitant ... ce qu'on appelle pudiquement « l'amiante résiduel » c'est-à-dire l'amiante encore en place.** »*

La prévention des risques liés à l'exposition à l'amiante, une priorité pour le CHU de Toulouse

Aujourd'hui, la majorité du bâti utilisé pour les activités hospitalières a été construit après 1997 (hôpital Paule de Viguier, Institut fédératif de biologie, pavillon Louis Lareng, hôpital Garonne, hôpital de psychiatrie, hôpital Pierre-Paul Riquet, bâtiment urgences-réanimation-médecines, Institut universitaire du cancer de Toulouse Oncopole, bâtiment h3 et projet digestif h2 Ranguetil, Pôle régional d'enseignement et de formation aux métiers de la santé) et ne contient donc pas d'amiante. Mais le CHU est concerné par la présence d'amiante sur certaines surfaces plus anciennes, encore en activité.

La prévention de ce risque est traitée depuis de nombreuses années au CHU de Toulouse. Dès 1996, il a fait réaliser les premiers repérages sur l'ensemble de son patrimoine bâti. Le tribunal de grande instance de Toulouse a d'ailleurs souligné « **une réelle politique de l'amiante au moins depuis 2000** ».

Cependant, comme le précise le rapport, dans « *un dispositif réglementaire complexe* » « *et qui ne cesse de se renforcer à partir de 2011* », la mise en œuvre nécessite un accompagnement du changement auprès de l'ensemble des acteurs concernés. « *La mise en place d'une politique de prévention du risque amiante au CHU de Toulouse ne déroge pas au scénario déroulé de l'histoire de l'amiante comme enjeu de santé publique : celui d'un **décalage entre la connaissance des dangers liés à un produit présent dans de très nombreux matériaux de construction et la mise en place de mesures appropriées pour protéger la santé des usagers et des agents*** ».

Le rapport d'expertise évoque les actions réalisées depuis 1996 qui préfigurent la politique de prévention amiante de 2014

Le rapport d'expertise souligne « **le chemin parcouru depuis 2014 qui marque donc un tournant dans la mise en place d'une politique de prévention**. A noter, parmi les actions : un comité de pilotage amiante, puis un groupe opérationnel sont mis en place, permettant le déploiement d'une stratégie mais aussi de faire remonter les informations du terrain ; le diagnostic technique amiante (DTA) a été rendu accessible et lisible pour l'ensemble des agents, une nouvelle organisation du travail a été mise en place à la maintenance afin de prévenir toute intervention par les agents du CHU sur des matériaux pouvant contenir de l'amiante; en 2016, l'essentiel des agents de maintenance ont été formés, tandis que plus de 500 agents ont été sensibilisés à la prévention du risque amiante ».

La démarche de prévention s'articule autour de 3 axes

Axe 1 : Prévention des expositions environnementales

Un des premiers axes de prévention est la connaissance de la localisation des matériaux amiantés par l'ensemble des professionnels du CHU et notamment ceux qui participent à des opérations de travaux et de maintenance dans les locaux du CHU. **L'accès au Diagnostic technique amiante (DTA) est, dans cette optique, un vecteur très important. Depuis 2015, ce document est en ligne sur intranet et donc accessible à tous les agents du CHU.** « *Le Dossier technique amiante (DTA) compte à ce*

jour plus de 700 documents ». Les agents techniques sont informés de la nécessité d'en prendre connaissance systématiquement, en cas de suspicion de présence d'amiante, pour des projets de travaux ou des actions de maintenance.

Axe 2 : Sensibiliser, former et surveiller

Le CHU de Toulouse a mis en place un dispositif d'information multicanal des personnels avec :

1. Une **rubrique intranet en accès libre**, intitulée plan de prévention amiante et régulièrement mise à jour.
2. Une **plaquette de présentation globale des risques professionnels** réalisée en 2015 par le service de santé au travail du CHU de Toulouse et diffusée à l'ensemble du personnel en janvier 2016 avec le magazine interne. Elle contient des informations générales sur le risque amiante.
3. Une « **lettre de Trait d'union** » **diffusée à l'ensemble des professionnels avec les bulletins de salaire d'avril 2017 et de février 2018** afin de présenter et de faire le point sur la politique amiante au CHU.
4. Le **rapport d'activité 2016 du CHU évoquant les modalités de prévention des risques** liés à l'exposition à l'amiante.
5. Un **plan de sensibilisation destiné à plus de 700 professionnels du CHU** et déployé dans le but d'informer, de manière approfondie, les professionnels sur les conduites à tenir concernant l'amiante. Il concerne les agents du bio-nettoyage, les informaticiens, les agents des services techniques et de la sécurité et les agents du service biomédical.

Le CHU de Toulouse s'est engagé aussi à assurer la **formation à la prévention du risque amiante et à informer l'ensemble des agents techniques**. Un référent du CHU a suivi en 2015 un cursus pour devenir formateur, habilité à la prévention des risques amiante. De nombreuses formations ont été organisées en externe et en interne pour le personnel d'encadrement de la direction du patrimoine et les professionnels opérateurs de chantier. **Près de 150 agents ont été ainsi formés sur une période allant de 2 à 5 jours de formation. Aujourd'hui, l'objectif du plan de formation est atteint à 97%.**

Axe 3 : Assurer la protection des travailleurs

Aucune opération de travaux sur des matériaux amiantés n'est réalisée par les professionnels du CHU. Le CHU a fait le choix de faire appel systématiquement à des entreprises externes habilitées et spécialisées dans ce type de travaux. Ces entreprises « spécialistes », du fait de leur habilitation, disposent des compétences, des moyens techniques et appliquent les procédures adéquates.

Un autre outil de la prévention du risque d'exposition est le Document unique d'évaluation des risques (DUER). **Ce dernier quadrille, unité de travail par unité de travail, le niveau du risque auquel sont potentiellement exposés les professionnels du CHU et préconise des plans d'actions pour supprimer le risque. Le document unique intègre le risque d'exposition à l'amiante et est mis à jour une fois par an, conformément à la réglementation.**

Le CHU de Toulouse a systématisé les repérages des matériaux contenant de l'amiante avant les travaux. Il confie ces repérages à des prestataires extérieurs certifiés avec mention. **Depuis 2007, 74 opérations de désamiantage ont été réalisées.** En 2015, un **plan de désamiantage** a été établi : il est fondé sur une analyse du risque intégrant la réglementation, la nécessité de protéger les professionnels et les contraintes liés à l'évolution du patrimoine. Un point régulier du déroulement de ce plan est présenté au CHSCT central.

Un nouveau plan pluriannuel de 9 millions d'euros pour la prévention amiante est en cours sur la période 2016-2020 : poursuite du plan de désamiantage, surveillance périodique et repérages réglementaires.

Le suivi post-exposition des professionnels : une démarche en cours de consolidation au CHU de Toulouse, comme le préconisent les experts

Dans ce domaine, deux séries d'actions sont engagées au CHU de Toulouse :

Pour les professionnels du CHU

Concernant les professionnels actuellement en fonction au CHU de Toulouse, le repérage et la traçabilité des expositions potentielles à l'amiante est assurée par une **fiche individuelle d'exposition à l'amiante**. Un recensement est actuellement en cours au CHU, basé sur un croisement entre une cartographie des risques et une évaluation du niveau d'exposition. Cette évaluation, réalisée conjointement par le service de santé au travail et l'encadrement des équipes, aboutit à la mise en œuvre d'un suivi post-exposition conforme aux recommandations de la Haute autorité de santé (HAS).

Pour les professionnels qui ont quitté le CHU

Dans le cadre de la politique globale du suivi post-exposition des professionnels du centre hospitalier universitaire de Toulouse et suivant les recommandations de la Haute autorité de santé (HAS) d'avril 2010, le CHU met en place une campagne d'information des personnels ayant quitté le CHU de Toulouse, en particulier les retraités, sur les risques liés à une exposition potentielle à des agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR), notamment l'amiante. Le but de la démarche est que ces professionnels bénéficient d'un suivi post-professionnel adapté à leur niveau d'exposition. La méthodologie adoptée par le CHU a été présentée et validée par l'Agence régionale de santé (ARS).

L'association des CHSCT du CHU de Toulouse

Le CHU de Toulouse associe les membres du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et du service de santé au travail aux différentes dimensions de sa politique de prévention des risques d'exposition à l'amiante. La proposition de nomination d'un référent amiante par CHSCT a été faite. Actuellement, seul le CHSCT du site de Rangueil-Larrey a accepté cette proposition.

Le plan d'actions de prévention des risques d'exposition à l'amiante est présenté annuellement au CHSCT central (4 décembre 2015, 5 février 2017 et 6 février 2018) et des points réguliers sont inscrits à l'ordre du jour des comités locaux sur les différents sites hospitaliers. Enfin, les membres des CHSCT sont associés aux inspections préalables et aux plans de prévention établis lors des opérations faisant appel à des prestataires externes.

Les engagements de la direction du CHU

- **Informier largement, dans une optique de transparence**, l'ensemble de ses parties prenantes sur sa **politique de gestion des risques**, conformément à sa politique RSE (responsabilité sociale d'entreprise)
- **Doter le service QHSEE de moyens suffisants** au regard du périmètre : renfort de l'équipe par un technicien supérieur hospitalier
- **Mieux articuler les instances de prévention et donner au CHSCT les moyens de jouer son rôle de prévention sur le sujet de l'amiante** : participation de membres du CHSCT au comité de pilotage amiante
- **Développer une culture de la sécurité gérée** :

- renforcement de l'information (e-learning), de la sensibilisation et des actions de formation en vérifiant l'intégration des bonnes pratiques par des audits, des questionnaires,
- acculturation des professionnels du CHU au risque amiante (principe de précaution) mais avec des interventions sur matériaux amiantés confiées à des prestataires extérieurs qualifiés
- **Mettre en place un suivi post-professionnel (SPP) et suivi post-exposition (SPE) pour tous les agents susceptibles d'avoir été exposés au CHU** : renforcement du dispositif de suivi à l'intérieur de l'institution et mise en œuvre d'un suivi externe en partenariat avec l'ARS, l'URPS et le conseil de l'ordre des médecins
- **Améliorer la qualité des documents techniques produits** : renforcement des exigences sur la qualité des prestations et des rapports réalisés par des prestataires externes qualifiés

Ces recommandations viennent enrichir le plan de prévention du risque d'exposition à l'amiante mis en œuvre depuis plusieurs années au CHU de Toulouse. Elles constituent des leviers d'amélioration de la politique de prévention du risque amiante avec la volonté continue d'améliorer les conditions d'exercice des professionnels de l'institution et un souci constant de transparence.

Contacts presse :

- **CHU DE TOULOUSE, DIRECTION DE LA COMMUNICATION, HOTEL-DIEU SAINT-JACQUES,**
 - [Dominique Soulié](#) - tél. : 05 61 77 83 49 - mobile : 06 27 59 58 96